

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 mai 2015 à 20 h
à la salle du conseil, située au 135 rue Principale, à Sainte-Claire.

Sont présents :

- Mme Denise Dulac, mairesse
- M. Dany Fournier, directeur général & secr.-trésorier
- Mme Guylaine Aubin, conseillère
- M. Luc Vaillancourt, conseiller
- Mme Claudia Morin, conseillère
- M. Lionel Tanguay, conseiller
- M. Gaston Fortier, conseiller
- M. Clément Pouliot, conseiller

-
1. **Ouverture de la séance**
 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015**
 4. **DOSSIER(S) — ADMINISTRATION :**
 - 4.1. Autorisation des versements prévus à la Société du Patrimoine – Exercice financier 2015
 - 4.2. Autorisation d'approprier, à même l'excédent non affecté de l'année 2014, une somme de 426 810,69 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté « vente de terrain développement Chabot »
 - 4.3. Autorisation d'approprier, à même l'excédent non affecté de l'année 2014, une somme de 56 901 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté « aqueduc et égout »
 - 4.4. Dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Sainte-Claire pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2015
 - 4.5. Résolution concernant la nomination d'un représentant spécial pour certaines transactions à la caisse populaire
 - 4.6. Modification de la résolution 39-2015 adoptée le 2 mars 2015 – Achat de terrain Parc industriel
 - 4.7. Résolution du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire pour l'adhésion au service PerLE du Portail gouvernemental de services
 5. **DOSSIER(S) — SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1. Avis de motion – Règlement d'emprunt concernant la construction d'un réservoir d'eau potable
 - 5.2. Résolution concernant le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 - 5.3. Résolution d'embauche de Mme Mary-Pier Morin, étudiante et M. Bastien Roy, étudiant, pour la saison estivale
 - 5.4. Résolution d'embauche de Mme Lise Fournier pour l'entretien des aménagements paysagers et espaces verts pour la saison estivale
 - 5.5. Résultats de l'ouverture des soumissions – Travaux d'asphaltage 2015
 - 5.6. Résultats de l'ouverture des soumissions – Fourniture de gravier 2015
 - 5.7. Résultats de l'ouverture des soumissions – Réfection des trottoirs 2015
 - 5.8. Résultats de l'ouverture des soumissions – Lignage de rues 2015
 - 5.9. Résultat des soumissions pour les services professionnels d'ingénierie pour l'installation d'infrastructures dans le cadre du prolongement du développement Chabot de la phase 2
 - 5.10. Octroi du contrat de service relativement au nettoyage et à l'inspection télévisée de conduite d'égout selon les exigences du programme TECQ 2014-2015
 - 5.11. Nomination d'un officier désigné afin d'appliquer le règlement numéro 2015-611 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés
 - 5.12. Octroi du contrat pour la fourniture d'un radar avec affichage de vitesse
 - 5.13. Octroi du contrat pour la fourniture d'un ensemble de feux de chantier sur chariot

- 5.14. Entente intermunicipale révisée concernant le système Cascade permettant l’approvisionnement en air respirable
- 5.15. Confirmation de la Soumission tonte de pelouse des terrains municipaux – Année 2015
- 5.16. Octroi du contrat de service relativement à une étude géotechnique pour le nouveau réservoir d’eau potable
- 5.17. Autorisation à SNC Lavalin afin d’obtenir un certificat d’autorisation auprès du MDDELCC
- 5.18. Résultats de l’ouverture des soumissions – Remplacement d’un congé parental du technicien en assainissement des eaux
- 6. DOSSIER(S) — AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :**
 - 6.1. Adoption du règlement numéro 2015-620 modifiant le règlement de zonage numéro 2004-506 afin de créer de nouvelles zones et d’intégrer de nouvelles dispositions dans les îlots déstructurés
 - 6.2. Adoption du règlement numéro 2015-624 accordant une subvention à un organisme de promotion industrielle
 - 6.3. Résolution de nomination d’un administrateur au conseil d’administration de l’Office municipal d’habitation de Sainte-Claire
 - 6.4. Dépôt aux membres du conseil d’une ordonnance en vertu de l’article 40 de la Loi sur les compétences municipales
 - 6.5. Dépôt aux membres du conseil du procès-verbal du Comité consultatif d’urbanisme du 29 avril 2015
 - 6.6. Nomination des membres du Comité de réflexion sur la modification du périmètre d’urbanisation de la Municipalité de Sainte-Claire dans le cadre de la révision du schéma d’aménagement de la MRC de Bellechasse
 - 6.7. Demande d’un permis de rénovation selon les exigences du règlement PIIA pour la propriété sise au 114, rue Principale
 - 6.8. Demande d’un permis de rénovation selon les exigences du règlement PIIA pour la propriété sise au 159, rue Principale
- 7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**
- 8. DOSSIER(S) — AUTRES :**
 - 8.1. Documents d’information
 - 8.2. Affaires MRC de Bellechasse
 - 8.3. Motion de félicitations – Rosalie Montminy-Morissette
 - 8.4. Résolution de remerciement à la Commune de WAILLY en France
- 9. Approbation des comptes**
- 10. Lecture de la correspondance :**
 - 10.1 Lettre de la Société du Patrimoine de Sainte-Claire
- 11. Affaires nouvelles :**
 - 11.1.1 Lettre du Comité du 100^e de Saint-Cyprien
 - 11.1.2 Chambre de Commerce Bellechasse-Etchemins – Tournoi de golf
 - 11.1.3 Lettre de la Fondation CAMBI – Tournoi de golf
 - 11.1.4 Demande de l’organisme Fondation Le Rayon d’Espoir de la MRC de Bellechasse
 - 11.1.5 Invitation de la Chambre de Commerce Bellechasse- Etchemins – Budgets Fédéral et Provincial
- 12. Période de questions des citoyens**
- 13. Levée de la séance**

1. Ouverture de la séance

À 20 h, Mme la mairesse Denise Dulac ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et demande aux personnes présentes un moment de recueillement.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

90-2015

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Tanguay et résolu unanimement par les conseillers que l’ordre du jour soit accepté tel que présenté, en ajoutant le point suivant :

5.18 Résultats de l'ouverture des soumissions – Remplacement d'un congé parental du technicien en assainissement des eaux.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015

91-2015 Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance du 7 avril 2015, tel que présenté.

4. DOSSIER(S) — ADMINISTRATION

4.1. Autorisation des versements prévus à la Société du Patrimoine – Exercice financier 2015

92-2015 Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers que le conseil accepte les versements prévus pour l'année 2015 concernant la Société du Patrimoine de Sainte-Claire, soit un montant de 3 000 \$ en mai et 3 000 \$ en septembre 2015, et autorise le directeur général à verser lesdits montants.

4.2 Autorisation d'approprier, à même l'excédent non affecté de l'année 2014, une somme de 426 810,69 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté « vente de terrain développement Chabot »

93-2015 Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers que soit appropriée, à même l'excédent non affecté de la Municipalité de Sainte-Claire, une somme de 426 810,69 \$, ladite somme devant être versée à l'excédent accumulé affecté « Vente de terrain développement Chabot » et représentant les excédents non affectés de l'année 2014.

4.3 Autorisation d'approprier, à même l'excédent non affecté de l'année 2014, une somme de 56 901 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté « aqueduc et égout »

94-2015 Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers que soit appropriée, à même l'excédent non affecté de la Municipalité de Sainte-Claire, une somme de 56 901 \$, ladite somme devant être versée à l'excédent accumulé affecté « aqueduc et égout » et représentant les excédents non affectés de l'année 2014.

4.4 Dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Sainte-Claire pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2015

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance et discuté du contenu des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Sainte-Claire pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2015;

4.5 Résolution concernant la nomination d'un représentant spécial pour certaines transactions à la caisse populaire

Extrait du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration de la Municipalité de Sainte-Claire (ci-après appelée « la personne morale ») tenue le 4 mai 2015.

ATTENDU que la personne morale a déjà adopté une résolution concernant l'administration d'un compte à la Caisse du Cœur de Bellechasse (ci-après appelée « la Caisse»), nommant entre autres, les représentants de la personne morale et décrivant leurs pouvoirs;

ATTENDU que la personne morale entend nommer un représentant supplémentaire avec des pouvoirs restreints de gestion;

ATTENDU que la présente résolution vise à assurer l'efficacité des opérations courantes de la personne morale, dont notamment l'approvisionnement en monnaie ou petites coupures;

Il est résolu que M. Dany Fournier soit autorisé à n'effectuer que les seules opérations suivantes au compte no. 143304 de la personne morale, en autant que ces opérations soient concomitantes :

- endosser un effet de commerce fait à « petite caisse » tiré auprès de la Caisse par la personne morale sur le compte indiqué ci-dessus en autant que le montant ne dépasse pas deux mille dollars (2 000.00\$) et,
- déposer ledit effet de commerce au compte de la personne morale indiqué ci-dessus et,
- faire un retrait du compte de la personne morale jusqu'à concurrence du montant de l'effet de commerce.

95-2015

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement que M. Dany Fournier soit autorisé à n'effectuer que les seules opérations suivantes au compte no 143304 de la personne morale, en autant que ces opérations soient concomitantes :

- Effectuer un dépôt en espèces au compte de la personne morale indiqué ci-dessus, en autant que le montant ne dépasse pas deux milles dollars (2 000.00\$) par jour et,

- Faire un retrait du compte de la personne morale jusqu'à concurrence du montant déposé.

Il est résolu aussi qu'un extrait du procès-verbal détaillant les présentes résolutions doive être remis à la caisse concernée et équivaut à un amendement à la demande d'admission et convention personne morale et des autres documents remis à la caisse pour l'ouverture et la gestion du compte de la personne morale, dès que le représentant de la caisse l'aura contresigné.

4.6 Modification de la résolution 39-2015 adoptée le 2 mars 2015 – Achat de terrain Parc industriel

CONSIDÉRANT la modification de cadastre des lots afin d'acquérir les terrains industriels de M. Bernard Chouinard;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire modifier la résolution 39-2015 afin d'inclure les nouveaux numéros de lots pour donner un droit de passage à M. Chouinard sur son terrain;

Pour ces motifs;

96-2015

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers de modifier le 4e paragraphe de la résolution 39-2015 de la façon suivante :

CONSIDÉRANT que la municipalité accepte de donner un droit de passage à M. Bernard Chouinard sur les lots 5 681 666 et 5 681 517 afin que celui-ci puisse se rendre sur son terrain, et ce, jusqu'à ce que les travaux d'aqueduc et d'égout soient réalisés et que la rue devienne publique. De plus, la municipalité s'engage à faire une entrée d'aqueduc de ¾ pouce jusqu'à la limite de l'emprise de la future rue, lors du prolongement d'aqueduc de la rue la Montagne afin de desservir l'immeuble de M. Chouinard.

4.7 Résolution du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire pour l'adhésion au service PerLE du Portail gouvernemental de services

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics;

CONSIDÉRANT que le ministre a pour fonction de développer une approche intégrée de la prestation de services publics de façon à en assurer l'efficacité et d'offrir des services de renseignements et de références qui facilitent les relations entre l'État et les citoyens et les entreprises;

CONSIDÉRANT que les parties accordent une grande importance à la diminution des démarches administratives auxquelles les entreprises sont confrontées et qu'elles désirent améliorer la prestation de services pour les entreprises;

CONSIDÉRANT que PerLE est un service interactif Web qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provincial et des municipalités et qu'il est intégré au Portail gouvernemental de services;

CONSIDÉRANT que le ministre peut conclure des ententes particulières avec les villes situées sur le territoire du Québec afin qu'elles adhèrent au service PerLE;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire souhaite participer au service PerLE;

97-2015

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Clément Pouliot et résolu à l'unanimité par les conseillers

QUE le Conseil autorise Mme Denise Dulac, mairesse à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente concernant le service PerLE.

5. DOSSIER(S) — SERVICES PUBLICS :

5.1 Avis de motion – Règlement d'emprunt concernant la construction d'un réservoir d'eau potable

Je, soussigné, Gaston Fortier, conseiller, donne avis qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté un règlement décrétant des dépenses de 1 835 000 \$ et un emprunt de 1 335 000 \$ concernant des travaux de construction d'un réservoir d'eau potable ainsi que le raccordement au réseau d'aqueduc et la démolition du réservoir existant.

Gaston Fortier, Conseiller

5.2 Résolution concernant le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Madame Claudia Morin, conseillère, se retire de toute discussion et prise de décision dans ce dossier, considérant un intérêt pour cet item.

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 40 134 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Pour ces motifs;

98-2015 Il est proposé par M. le conseiller Lionel Tanguay et résolu unanimement par les conseillers que la Municipalité de Sainte-Claire informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Madame Claudia Morin revient à la séance.

5.3 Résolution d'embauche de Mme Mary-Pier Morin, étudiante et M. Bastien Roy, étudiant, pour la saison estivale

99-2015 Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser le directeur général à embaucher Mme Mary-Pier Morin, étudiante et M. Bastien Roy, étudiant pour l'entretien des terrains et des bâtiments municipaux pour la saison estivale.

Le taux horaire accordé sera de 12,50 \$ à Mme Mary-Pier Morin et M. Bastien Roy.

5.4 Résolution d'embauche de Mme Lise Fournier pour l'entretien des aménagements paysagers et espaces verts pour la saison estivale

100-2015 Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser le directeur général à retenir les services de Mme Lise Fournier comme responsable de l'entretien des aménagements paysagers, et ce, à compter du mois de mai 2015, à raison de 15 heures par semaine, pour plus ou moins 20 semaines. Le taux horaire accordé sera de 16,43 \$.

5.5 Résultats de l'ouverture des soumissions – Travaux d'asphaltage 2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé par appel d'offres public pour la fourniture et la pose de +/- 1 800 tonnes de béton bitumineux et la mise en place d'une couche d'usure, selon les spécifications du devis;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions pour le béton bitumineux des rues et des routes de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que quatre (4) offres ont été reçues pour la fourniture et la pose de ± 1 800 tonnes, soit :

Construction B.M.L.	237 758,24 \$ taxes incl.
Les Entreprises Lévisiennes inc.	213 821,89 \$ taxes incl.
Gilles Audet Excavation inc.	214 807,79 \$ taxes incl.
P.E. Pageau inc.	243 315,84 \$ taxes incl.

101-2015

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers d'accepter la soumission de l'entreprise Les Entreprises Lévisiennes inc. pour les travaux d'asphaltage, selon les prix à la tonne de la soumission déposée le 28 avril 2015, incluant la clause d'ajustement du prix du bitume, et le tout conformément aux exigences du cahier des charges.

5.6 Résultats de l'ouverture des soumissions – Fourniture de gravier 2015

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions sur invitation pour la fourniture de gravier;

CONSIDÉRANT que trois (3) offres ont été reçues pour la fourniture +/- 4 700 tonnes de gravier soit :

Gilles Audet Excavation inc.	101 695.39 \$ taxes incl.
Les Excavations Lafontaine inc.	81 012.53 \$ taxes incl.
G. Chouinard et Fils inc.	81 137.85 \$ taxes incl.

102-2015

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Tanguay et résolu unanimement par les conseillers d'accepter la soumission de l'entreprise Les Excavations Lafontaine inc., au prix à la tonne fourni dans la soumission déposée le 28 avril 2015 pour la fourniture de gravier des routes gravelées.

5.7 Résultats de l'ouverture des soumissions – Réfection des trottoirs 2015

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions sur invitation pour la réfection d'une partie des trottoirs dans le secteur de la rue Principale;

CONSIDÉRANT que trois (3) offres ont été reçues pour la réfection de +/- 325 mètres d'une partie de la rue Principale, soit au prix linéaire de :

Bordures moulées du Québec inc.	159,00 \$ taxes non incl.
Laval Construction	182,00 \$ taxes non incl.
Les Entreprises Jean Leclerc Excavation Inc.	154,75 \$ taxes non incl.

103-2015

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'accepter la soumission de l'entreprise Les Entreprises Jean Leclerc Excavation Inc., selon le prix au mètre linéaire fourni dans la soumission déposée le 28 avril 2015, pour la réfection de +/- 325 mètres d'une partie des trottoirs dans le secteur de la rue Principale.

5.8 Résultats de l'ouverture des soumissions – Lignage de rues 2015

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions sur invitation pour le lignage des rues;

CONSIDÉRANT que quatre (4) offres ont été reçues (prix au mètre linéaire) :

Dura-Lignes Inc.	
(ligne blanche simple)	0.199 \$ taxes non incl.
(ligne jaune simple)	0.199 \$ taxes non incl.
Marquage et Traçage du Québec	
(ligne blanche simple)	0.159 \$ taxes non incl.
(ligne jaune simple)	0.159 \$ taxes non incl.
Lignes Maska	
(ligne blanche simple)	0.179 \$ taxes non incl.
(ligne jaune simple)	0.184 \$ taxes non incl.
Signalisation Girard	
(ligne blanche simple)	0.200 \$ taxes non incl.
(ligne jaune simple)	0.200 \$ taxes non incl.

104-2015

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'accepter la soumission de la firme Marquage et Traçage du Québec, selon le prix au mètre linéaire fourni dans le bordereau de soumission déposée le 28 avril 2015 pour le lignage des rues.

5.9 Résultat des soumissions pour les services professionnels d'ingénierie pour l'installation d'infrastructures dans le cadre du prolongement du développement Chabot de la phase 2

Suite à la réception de dix (10) soumissions pour la fourniture de services d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du prolongement du développement Chabot de la phase 2;

CONSIDÉRANT que le conseil entérine les critères de sélection à la séance du 7 avril 2015;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par le comité de sélection créé en vertu de l'article 936.0.1.1 du Code municipal;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport par le secrétaire du comité de sélection aux membres du Conseil municipal selon l'article 936.0.12 du Code municipal;

CONSIDÉRANT que dix (10) offres ont été reçues, tel que présenté dans le tableau suivant:

	Prix soumis	Pointage		Rang
	Taxes incluses	Intérimaire	Final	
SNC Lavalin	39 091.50 \$	100	38.371	1
Roche	42 379.33 \$	100	35.394	2
Tetra Tech	47 628.39 \$	100	31.493	3
Pépin-Poirier	54 958.05 \$	100	27.293	4
Groupe SID inc.	56 567.70 \$	100	26.516	5
EMS Québec	57 487.50 \$	100	26.092	6
WSP	57 257.55 \$	94	25.149	7
Stantec	62 086.50 \$	100	24.159	8
EXP	64 328.51 \$	100	23.317	9
GENIO	87 610.95 \$	94	16.436	10

105-2015

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'accepter le rapport d'analyse fourni par le comité de sélection, et d'accepter la soumission de la firme SNC Lavalin, ayant obtenu le meilleur pointage final de 38.371 et ayant fourni un prix de 39 091.50 \$, taxes incluses, pour réaliser le mandat établi dans les documents d'appel d'offres.

QUE ladite dépense soit défrayée par le règlement d'emprunt numéro 2015-626.

5.10 Octroi du contrat de service relativement au nettoyage et à l'inspection télévisée de conduite d'égout selon les exigences du programme TECQ 2014-2015

CONSIDÉRANT que selon les exigences du nouveau programme de la Taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018), la municipalité doit inspecter 850 mètres linéaires de conduite d'égout annuellement;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres demandé auprès de firmes spécialisées pour le nettoyage et l'inspection de conduites d'égout sanitaire avec caméra sur une longueur d'approximativement 900 mètres (886.85 mètres) sur la rue Principale (Tronçons 1014, 1015 et 1019) pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT que trois (3) offres ont été reçues, soit :

H2O ENVIRO inc.	6119.27 \$ sans les taxes
VÉOLIA	6474.00 \$ sans les taxes
NATIONAL VACCUM	5276.76 \$ sans les taxes

CONSIDÉRANT que, suite aux offres déposées, le directeur des services publics et Urbanisme a étudié attentivement l'offre reçue et recommande l'adjudication des travaux à la firme NATIONAL VACCUM;

106-2015

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers de confier à la firme NATIONAL VACCUM, conformément à l'offre déposée en date du 2 avril 2015 pour le nettoyage et l'inspection de conduites d'égout sanitaire pour le mandat 2015.

QUE la dépense soit défrayée par le budget d'égout de l'exercice 2015.

5.11 Nomination d'un officier désigné afin d'appliquer le règlement numéro 2015-611 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Claire a adopté le règlement numéro 2015-611 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés et que ce règlement sera appliqué principalement par la Sureté du Québec, tel que prévu à l'article 1.4.1 du règlement;

ATTENDU que certaines dispositions du chapitre 9 dudit règlement seront appliquées par Messieurs Paul Morissette et Mario Thériault ainsi que le contrôleur des animaux mandaté par la municipalité;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un officier responsable de l'application du règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, et ce, tel que prévu à l'article 1.4.1 de ce règlement;

107-2015

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers que les articles 5.1, 5.1.1, 5.1.3, 5.1.4, 5.1.5, 5.1.9, 9.1.1 et 9.6.1 dudit règlement soient appliqués par M. Simon Roy, Directeur des Services publics et Urbanisme. De plus, ce dernier est autorisé à émettre les avis et constats relatifs aux articles dudit règlement pour lequel il a été nommé.

5.12 Octroi du contrat pour la fourniture d'un radar avec affichage de vitesse

CONSIDÉRANT que deux (2) offres ont été reçues pour la fourniture d'un radar avec affichage de vitesse soit :

VER-MAC **7495.00 \$ taxes non incluses**

TRAFFIC INNOVATION INC. **11 450.00\$ taxes non incluses**

108-2015 Il est proposé par M. le conseiller Clément Pouliot et résolu unanimement par les conseillers d'accepter l'offre de l'entreprise VER-MAC, au prix de 7495.00 \$ taxes non incluses.

5.13 Octroi du contrat pour la fourniture d'un ensemble de feux de chantier sur chariot

CONSIDÉRANT que deux (2) offres ont été reçues pour la fourniture d'un ensemble de feux de chantier sur chariot soit :

SIGNALISATION LÉVIS INC. **7173.00 \$ taxes non incluses**

VER-MAC **7695.00 \$ taxes non incluses**

109-2015 Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'accepter l'offre de l'entreprise SIGNALISATION LÉVIS INC., au prix de 7173.00 \$ taxes non incluses.

5.14 Entente intermunicipale révisée concernant le système Cascade permettant l'approvisionnement en air respirable

ATTENDU que le système Cascade permettant un approvisionnement en air respirable lors des interventions majeures en incendie est fonctionnel depuis l'automne 2006;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Damien a fourni le service d'approvisionnement en air respirable aux municipalités de la MRC de Bellechasse jusqu'au 30 avril 2013, selon la procédure édictée à l'article 15 de l'entente intermunicipale liant les vingt municipalités de la MRC;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Lazare offre le même service en remplacement de la municipalité de Saint-Damien depuis le 1^{er} mai 2013, en vertu d'une entente intermunicipale qui a été signée également par les vingt municipalités de la MRC ;

ATTENDU que cette entente intermunicipale se voulait une mesure transitoire permettant d'assurer le maintien du service du système Cascade dans l'attente des

conclusions de l'étude portant sur la possibilité de régionalisation des services de protection incendie et qui ne s'est pas concrétisée;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Lazare a adopté la résolution numéro 1504-051 le 8 avril 2015 concernant le renouvellement de cette entente intermunicipale datée du 30 avril 2013 avec l'ajout de trois conditions qui sont légitimes dans les circonstances;

ATTENDU qu'un projet d'une nouvelle entente intermunicipale révisée a été préparé pour préciser les services offerts aux municipalités ainsi que les obligations de la municipalité de Saint-Lazare et des autres municipalités signataires de cette entente qui sera effective rétroactivement au 1^{er} mai 2015;

En conséquence,

110-2015

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers

1^o que la municipalité de Sainte-Claire accepte de signer l'entente intermunicipale révisée régissant l'utilisation et l'entretien système Cascade permettant un approvisionnement en air respirable lors des interventions majeures en incendie selon les termes et conditions apparaissant au projet d'entente intermunicipale daté du 23 avril 2015.

2^o d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer l'entente intermunicipale pour et au nom de la municipalité.

5.15 Confirmation de la Soumission tonte de pelouse des terrains municipaux – Année 2015

ATTENDU que la municipalité a accordé le contrat de tonte de pelouse à M. Bruno Allen à la séance ordinaire du 2 mars 2015 ;

ATTENDU que M. Bruno Allen a avisé la municipalité qu'il a vendu son entreprise à la compagnie Pelouse GPG;

ATTENDU que la compagnie Pelouse GPG offre les mêmes services et selon la même, offre que M. Bruno Allen soit 15 848 \$, plus taxes applicables;

ATTENDU que la Municipalité peut accorder un contrat de gré à gré lorsque le montant du contrat ne dépasse pas 25 000 \$ selon le Code à l'article 936;

111-2015

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers de retenir les services de la compagnie Pelouse GPG pour la tonte de la pelouse des terrains municipaux, incluant le Complexe sportif, pour l'année 2015 au montant de 15 848 \$, plus les taxes applicables.

5.16 Octroi du contrat de service relativement à une étude géotechnique pour le nouveau réservoir d'eau potable

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire désire construire un nouveau réservoir d'eau potable et qu'une étude géotechnique doit être réalisée afin de connaître les caractéristiques du sol en place;

CONSIDÉRANT que deux (2) appels d'offres ont été demandés auprès de deux firmes spécialisées pour la réalisation d'étude géotechnique;

CONSIDÉRANT que deux (2) offres ont été réalisées, soit :

GROUPE QUALITAS INC.

Étude géotechnique sans MASW 9 860,00 \$ sans les taxes

Étude géotechnique avec MASW 14 250,00 \$ sans les taxes

LVM

Étude géotechnique sans MASW 9 700,00 \$ sans les taxes

Étude géotechnique avec MASW 12 850,00 \$ sans les taxes

CONSIDÉRANT que, suite à l'offre déposée, le directeur des Services publics et Urbanisme a étudié attentivement les offres reçues et recommande l'adjudication de ladite étude géotechnique à LVM ;

112-2015

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Tanguay et résolu unanimement par les conseillers de confier à la firme LVM, conformément à l'offre déposée en date du 27 avril 2015 pour une étude géotechnique dans le cadre de la construction du nouveau réservoir d'eau potable.

QUE la dépense soit défrayée par le règlement d'emprunt numéro 2015-625.

5.17 Autorisation à SNC Lavalin afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du MDDELCC

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire désire construire un nouveau réservoir d'eau potable et qu'une demande d'autorisation doit être déposée auprès du MDDELCC en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;

113-2015 Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers de mandater la firme-conseil SNC Lavalin, à effectuer au nom de la municipalité une demande d'autorisation auprès du MDDELCC et à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

5.18 Résultats de l'ouverture des soumissions – Remplacement d'un congé parental du technicien en assainissement des eaux

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions sur invitations pour le remplacement d'Un congé parental de son technicien en assainissement des eaux pour une période de 23 semaines;

CONSIDÉRANT que deux (2) offres ont été reçus soit :

Entreprise Stéphan Mimault	27 753.25 \$ taxes incluses
Hydro Experts	13 222.13 \$ taxes incluses

114-2015 Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'accepter la soumission de l'entreprise Hydro-Experts., selon la formule de prix déposée en date du 1^{er} mai 2015.

6. DOSSIER(S) — AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Adoption du règlement numéro 2015-620 modifiant le règlement de zonage numéro 2004-506 afin de créer de nouvelles zones et d'intégrer de nouvelles dispositions dans les îlots déstructurés

Madame Denise Dulac se retire de toutes discussions et de prises de décisions dans ce dossier considérant un intérêt pour cet item.

CONSIDÉRANT la modification du schéma d'aménagement et de développement relativement à l'intégration de la décision 374377 rendue par la Commission de protection du territoire agricole (C.P.T.A.Q.). Certaines dispositions dudit règlement concernent plus particulièrement la deuxième demande auprès de la C.P.T.A.Q. quant à l'ajout de nouveaux îlots déstructurés selon l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1).

CONSIDÉRANT que la municipalité doit adopter un règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement pour l'application de cette décision;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut modifier la réglementation d'urbanisme en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1);

CONSIDÉRANT l'avis de motion présenté le 2 février 2015;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation le 9 mars 2015 à 16 h 30 au cours de laquelle ledit règlement a été présenté et où toute personne intéressée a été invitée à s'exprimer.

CONSIDÉRANT qu'au cours de ladite assemblée publique, aucun citoyen n'était présent dans la salle.

CONSIDÉRANT que suite à la parution de l'avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire en date du 9 avril 2015, aucune demande n'a été déposée auprès de la municipalité.

115-2015

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le règlement numéro 2015-620, tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Madame Denise Dulac revient à la séance

6.2 Adoption du règlement numéro 2015-624 accordant une subvention à un organisme de promotion industrielle

ATTENDU que l'article 6.1 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux permet à une municipalité d'accorder une subvention à un organisme à but non lucratif qui exploite un bâtiment industriel ou qui désire construire un bâtiment industriel locatif avec approbation du ministère des Affaires municipales;

ATTENDU que l'article 1 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux autorise la municipalité à adopter un règlement qui fixe le montant que la municipalité peut dépenser aux fins précédemment énumérées;

ATTENDU que le conseil municipal désire adopter un règlement pour promouvoir le développement industriel;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 7 avril 2015;

En conséquence,

116-2015

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le Règlement no 2015-624 intitulé «Règlement accordant une subvention à un organisme de promotion industrielle » :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le conseil municipal de Sainte-Claire accorde, par le présent règlement, à la Société de promotion industrielle Sainte-Claire inc., un montant de 30 000 \$ pour l'exercice financier 2015.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi et sera renouvelable par l'adoption à chaque année, d'un nouveau règlement.

Article 4

Le présent règlement abroge le règlement 2014-610.

ADOPTÉ À SAINTE-CLAIRE, CE 4 MAI 2015

DENISE DULAC, mairesse

DANY FOURNIER, dir. général / sec.-trésorier

6.3 Résolution de nomination d'un administrateur au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Claire

CONSIDÉRANT la démission de M. Yvan De Blois au sein du conseil d'administration de l'Office d'habitation de Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT que la municipalité verse une quote-part de 10 % du déficit d'opération de l'organisme ;

117-2015

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement de nommer Mme Claudia Morin, conseillère, comme membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation en remplacement de M. Yvan De Blois. Cette nomination est valide pour une période du 4 mai 2015 au 3 novembre 2017.

Les membres du conseil désirent remercier M. Yvan De Blois pour son implication active pendant toutes ses années au Conseil d'administration de l'Office d'habitation de Sainte-Claire.

6.4 Dépôt aux membres du conseil d'une ordonnance en vertu de l'article 40 de la Loi sur les compétences municipales

Le directeur général dépose aux membres du conseil l'ordonnance en vertu de l'article 40 de la Loi sur les compétences municipales par M. Simon Roy, personne désignée pour tenter de régler les mécontentes visées par les articles 35 et 36 de la Loi sur les compétences municipales, relativement à l'entretien et l'aménagement d'un fossé de drainage sur le lot 3 712 647.

6.5 Dépôt aux membres du conseil du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 29 avril 2015

Le directeur général dépose aux membres du conseil le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 29 avril 2015.

6.6 Nomination des membres du Comité de réflexion sur la modification du périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Sainte-Claire dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement de la MRC de Bellechasse

CONSIDÉRANT que la décision du Conseil des maires de débiter la révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT que cette révision demande à la fois de réfléchir sur l'aménagement global de la région ainsi que le développement local de chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire doit procéder à la mise en place d'un comité représentatif de chaque secteur d'activité (industriel, commercial, récréatif, villégiature, résidentiel, agricole et forestier). Ledit comité devra porter sa réflexion sur la révision du périmètre d'urbanisation et certains éléments du schéma d'aménagement qui s'appliquent sur le territoire de la municipalité;

118-2015

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Tanguay et résolu unanimement par les conseillers de nommer Mesdames Denise Dulac, Marthe Laverdière et Véronique Labbé et Messieurs Clément Pouliot, Gaston Fortier, Nelson Bilodeau ainsi que Simon Roy à titre de membres du Comité de réflexion sur la modification du périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Sainte-Claire dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement de la MRC de Bellechasse.

6.7 Demande d'un permis de rénovation selon les exigences du règlement PIIA pour la propriété sise au 114, rue Principale

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande d'un permis de rénovation de la résidence et du garage attenant sise au 114, rue Principale (zone 9-Ha), soumise par M. Sylvain Allard;

CONSIDÉRANT que ladite demande consiste à remplacer le revêtement des murs extérieurs de panneaux de masonite de la résidence et du garage attenant par un revêtement de vinyle;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont analysé ladite demande en fonction du règlement numéro 2004-511 (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 29 avril 2015) informant le conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée;

Après délibération du conseil municipal,

119-2015

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser les travaux de rénovation de la résidence et du garage attenant sis au 114, rue Principale, selon les exigences du règlement numéro 2004-511 (PIIA). Le demandeur devra installer un revêtement de vinyle de couleur blanche dans le but d'harmoniser le tout avec la couleur de la résidence. De plus, l'ensemble des travaux devra être complété pour le 1^{er} septembre 2015.

6.8 Demande d'un permis de rénovation selon les exigences du règlement PIIA pour la propriété sise au 159, rue Principale

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande d'un permis de rénovation qui consiste à construire un patio dans la cour latérale sise au 159, rue Principale (zone 12-Ha), soumise par Madame Rolande Fauchon;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont analysé ladite demande en fonction du règlement numéro 2004-511 (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 29 avril 2015) informant le conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée;

Après délibération du conseil municipal,

120-2015 Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser les travaux de rénovation pour la construction d'un patio dans la cour latérale sise au 159, rue Principale, selon les exigences du règlement numéro 2004-511 (PIIA).

7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

8. DOSSIER(S) — AUTRES :

8.1. Documents d'information

8.2. Affaires MRC de Bellechasse

8.3 Motion de félicitations – Rosalie Montminy-Morissette

121-2015 Mme la conseillère Claudia Morin présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de la jeune Mme Rosalie Montminy-Morissette qui s'est vu attribuer le prix Hommage bénévolat-Québec dans la catégorie « Jeune bénévole – Prix Claude-Masson » le 15 avril dernier à l'Assemblée nationale des mains du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad pour la région Chaudière-Appalaches.

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la Municipalité de Sainte-Claire, les membres du Conseil municipal la félicitent pour son implication exceptionnelle dans son milieu scolaire et au sein de différentes organisations.

8.4 Résolution de remerciement à la Commune de WAILLY en France

CONSIDÉRANT plusieurs démarches faites par un élu de la Commune de WAILLY dans le Pas-de-Calais en France, M. Jean-Marie Zieba, afin de proposer à son Conseil municipal le nom de M. Joseph E. Lapointe né le 26 juillet 1895 à Sainte-Claire, le nom de la " La maison des Associations Joseph-Ernest Lapointe " ;

CONSIDÉRANT que la petite-fille de M. Alphonse Lapointe, neveu de Joseph-Ernest Lapointe a autorisée l'usage du nom de son arrière grand-oncle et ce, afin d'honorer un Canadien français tombé sur le sol français durant la guerre 14-18;

122-2015 Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers de remercier vivement M. Jean-Marie Zieba et l'ensemble des membres du Conseil de WAILLY pour avoir proposé le nom d'un clairois qui a sacrifié sa vie au nom de la liberté et de la démocratie afin d'honorer sa mémoire au nom de la " maison des Associations Joseph E. Lapointe".

9. Approbation des comptes

123-2015 Il est proposé par M. le conseiller Clément Pouliot et résolu unanimement par les conseillers d'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le directeur général, en date du 4 mai 2015, et d'autoriser le directeur général à les payer.

10. Lecture de la correspondance

10.1. Lettre de la Société du Patrimoine de Sainte-Claire

Lecture.

Les membres du conseil prennent bonne note de la recommandation des membres de la Société du Patrimoine de Sainte-Claire afin de planifier les commémorations du bicentenaire de la Municipalité de Sainte-Claire qui aura lieu en 2024.

11. Affaires nouvelles

11.1.1 Lettre du Comité du 100^e de Saint-Cyprien

Après discussion, les membres du conseil ne désirent pas participer à ladite activité pour des raisons de logistique.

11.1.2 Chambre de Commerce Bellechasse-Etchemins – Tournoi de golf

Lecture.

124-2015 Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser la participation de Mme Denise Dulac à l'activité du tournoi de golf de la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins, seulement le souper pour un montant de 55 \$ plus taxes qui aura lieu au Club de golf de Saint-Damien le 3 juin 2015.

11.1.3 Lettre de la Fondation CAMBI – Tournoi de golf

Après discussion, aucun membre du conseil n'est disponible afin de participer à ladite activité.

11.1.4. Demande de l'organisme Fondation Le Rayon d'Espoir de la MRC de Bellechasse

Lecture.

125-2015 Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers de participer au tournoi de golf de la Fondation Le Rayon d'Espoir de la

MRC de Bellechasse en commanditant une partie du repas d'une valeur de 350\$ et en payant l'inscription de Mme Denise Dulac, pour le souper seulement au coût de 60 \$.

11.1.5 Invitation de la Chambre de Commerce Bellechasse- Etchemins – Budgets Fédéral et Provincial

126-2015

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'inscrire Mme Denise Dulac, pour un montant de 25 \$ plus taxes dans le cadre d'une invitation par la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemin pour un déjeuner-conférence en compagnie du ministre M. Steven Blaney afin d'expliquer le nouveau budget fédéral qui aura le vendredi 15 mai au restaurant Le Petit Rocher et pour un montant de 45 \$ plus taxes lors d'un diner –conférence en compagnie du ministre M. Martin Coiteux et de la ministre Dominique Vien afin de voir leur vision de gestion des dépenses, ses impacts sur le développement économique et l'avenir du Québec qui aura lieu le vendredi 22 mai à la salle paroissiale de Beaumont.

12. Période de questions des citoyens

- Information sur l'accès à la Rivière Etchemin par le Parc Taschereau ;
- Information pour le suivi des travaux de la route St-Jean Sud ;
- Discussion sur le procès-verbal à l'intérieur du Bavard ;
- Information sur la déchetterie;
- Information sur le gaz naturel et le pavage de la route 277;
- Information sur des enseignes sur le boulevard Bégin près de la rue de l'Église, une vérification sera faite auprès du MTQ;
- Information par rapport au terrain acquis de M. Bernard Chouinard (drainage);
- Discussion sur la vitesse dans le secteur de la rue Principale;
- Demande d'information sur le suivi du bruit de l'usine Laforo et information sur les licences des animaux domestiques.

13. Levée de la séance

127-2015

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Tanguay et résolu que la séance soit levée.

Dany Fournier, OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Denise Dulac, mairesse